




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-86**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1232264-CC-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE A L'UTILISATION DE DRONES DANS LE PERIMETRE AÉRIEN DES HELICOPTERES DESSERVANT L'HÔPITAL**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-François DUBOST donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Département Numérique, Systèmes  
d'Information & Innovation

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

**Nomenclature : 8.7**  
Transports

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-François DUBOST  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE A L'UTILISATION DE DRONES DANS LE PERIMETRE AÉRIEN DES HELICOPTERES DESSERVANT L'HÔPITAL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville possède actuellement trois drones « professionnels » dédiés aux missions de prises de vues et vidéos aériennes initiées et pilotées par les deux télé-pilotes affectés au sein de la Direction des Développements Numériques dans le Service Systèmes d'Informations Géographiques.

Ces vols couvrent un panel diversifié d'activités de service public, parmi lesquelles la réalisation de prises de vues aériennes, la couverture d'évènements médiatiques et de manifestations participant au rayonnement de la Ville, la réalisation de relevés topographiques, le suivi de chantiers de construction, de travaux de voiries ou encore de fouilles archéologiques.

Ils peuvent être effectués sur l'ensemble du territoire de la Commune, et notamment dans le centre-ville et dans sa périphérie, ce qui implique également le couloir aérien réservé à l'approche des hélicoptères du Centre Hospitalier du Pays d'Aix.

Par cette convention, la Ville d'Aix-en-Provence vient fixer les modalités d'exécution des vols de drones, sans personnel à bord, dans l'espace aérien desservant le Centre Hospitalier du Pays d'Aix.

En conséquence et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention passé avec le Centre Hospitalier du Pays d'Aix ayant pour objet de formaliser un protocole de déclaration de vol au sein du couloir aérien des hélicoptères de secours ;
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer cette convention.

DL.2023-86 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL D'AIX-EN-PROVENCE  
RELATIVE A L'UTILISATION DE DRONES DANS LE PERIMETRE AÉRIEN DES  
HELICOPTERES DESSERVANT L'HÔPITAL-

Présents et représentés : 55  
Présents : 48  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

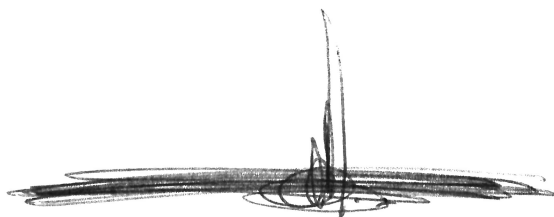
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00